

PROGRAMME IMPÉRIAL DE LA GALLIA

Les Douze Grands Chantiers



***Un programme impérial au service des Peuples souverains proposé, amendé
et approuvé par les Peuples de Gallia***

| *"Le Consulat propose. Les Peuples disposent. Les institutions exécutent. La souveraineté demeure."*

"En présence du Divin, source de Justice, Vérité, Harmonie et de Responsabilité,
et en présence du Peuple Souverain de Gallia, seul détenteur de la Souveraineté."

À qui appartient la Souveraineté ?

je vois moins ce document comme la rédaction d'un simple programme politique
que comme la construction d'une **doctrine de gouvernement populaire
permanente.**

Ce qui ressort de ce qui est exposé, c'est que le véritable sujet n'est pas telle ou telle mesure économique, bancaire ou sociale.

Le sujet central est :

À qui appartient la souveraineté ?

Et la réponse est claire :

Cormenin La légitimité réside éternellement dans le Peuple.	Le plébiscite de 1870 — Napoléon III Rien n'est légitime sans le consentement populaire.	Eugénie de Montijo Nul ne peut abandonner ce qu'il ne possède pas ; la souveraineté appartient aux Peuples et non aux gouvernants.
---	--	--

À partir de là, le programme ne devrait pas être présenté comme :

✗ La formulation ordinaire « Nous allons faire ceci. »	☐ La formulation souveraine « Les Peuples de Gallia disposeront des outils leur permettant de décider eux-mêmes de faire ceci. »
--	--

☒ C'est une différence fondamentale.

Architecture — I. Préambule

La souveraineté appartient aux Peuples

Aucune institution. Aucun gouvernement. Aucune administration. Aucune dynastie. Aucun parti.

Ne possède la souveraineté.

Dépositaires temporaires

Les institutions n'en sont que les dépositaires temporaires.

Légitimité conditionnelle

L'action publique n'est légitime qu'aussi longtemps qu'elle demeure conforme à la volonté exprimée des Peuples.

Ce qui distingue Gallia d'un programme classique

La plupart des programmes disent :

- Nous allons nationaliser.
- Nous allons taxer.
- Nous allons réquisitionner.
- Nous allons privatiser.

Dans la logique que tu décris, la formulation serait :



Les Peuples de Gallia pourront décider de nationaliser.



Les Peuples de Gallia pourront décider de réquisitionner.



Les Peuples de Gallia pourront décider de créer une banque nationale.



Les Peuples de Gallia pourront décider de reprendre le contrôle d'un secteur stratégique.

- L'institution n'est alors plus la source de la décision.
- Elle devient l'instrument de son exécution.

Je pense qu'avant même de rédiger les mesures détaillées, il faudrait écrire une **Charte Fondatrice du Gouvernement Populaire de Gallia** (10 à 20 principes), qui servirait de fil conducteur à tout le programme. Ensuite seulement viendraient les grands chantiers : monnaie, banque, industrie, agriculture, énergie, logement, santé, sécurité, justice, culture et institutions.

- ☐

Cela donnerait une cohérence doctrinale forte où chaque mesure découle du même principe : la souveraineté n'appartient pas à l'État, elle appartient aux Peuples qui peuvent déléguer, contrôler et reprendre l'exercice de cette souveraineté à tout moment.

Préambule

Charte Fondatrice du Gouvernement Populaire de Gallia

EN PRÉSENCE DU DIVIN, SOURCE DE JUSTICE, DE VÉRITÉ, D'HARMONIE ET DE RESPONSABILITÉ,
ET EN PRÉSENCE DU PEUPLE SOUVERAIN DE GALLIA, SEUL DÉTENTEUR DE LA SOUVERAINETÉ ET UNIQUE
SOURCE DE TOUTE LÉGITIMITÉ POLITIQUE,

Nous soumettons respectueusement aux Peuples de Gallia la présente Charte Fondatrice du Gouvernement Populaire.

❑ Cette Charte n'est ni un texte figé, ni une vérité imposée, ni une œuvre achevée. Elle constitue une proposition de travail, un fil conducteur destiné à être librement examiné, débattu, amendé, corrigé, enrichi ou rejeté par les Peuples eux-mêmes.

Chaque article pourra être discuté, modifié ou remplacé avant son adoption. Car nul ne peut disposer de la souveraineté des Peuples à leur place.

Nous reconnaissons que toute autorité légitime procède exclusivement du consentement libre des Peuples.

Nous rappelons le principe défendu par **Cormenin** selon lequel aucune légitimité durable ne peut subsister contre la volonté du Peuple.

Nous rappelons l'esprit du **plébiscite du 8 mai 1870** par lequel Napoléon III soumit l'organisation des pouvoirs publics à l'approbation nationale, consacrant le principe selon lequel aucune œuvre politique ne saurait être pleinement légitime sans l'adhésion populaire.

Nous rappelons enfin l'idée exprimée par **l'Impératrice Eugénie** selon laquelle nul ne peut abandonner ce qu'il ne possède pas, la souveraineté n'étant la propriété ni d'une dynastie, ni d'un gouvernement, ni d'une institution, mais un dépôt appartenant aux Peuples.

Nous nous adressons à l'ensemble des peuples vivant sur les territoires historiquement associés à l'espace civilisationnel de Gallia et à ceux qui se reconnaissent dans son héritage.

Nous affirmons que chaque génération reçoit en héritage un patrimoine matériel, culturel, scientifique, spirituel, naturel et humain qu'elle a le devoir de transmettre enrichi aux générations futures.

Nous affirmons que l'économie doit servir les Peuples et non l'inverse.

Nous affirmons que les richesses stratégiques doivent être administrées dans l'intérêt du bien commun.

Nous affirmons que la connaissance, la culture, la transmission, le travail, l'innovation, la solidarité et la responsabilité constituent les piliers de la prospérité collective.

Nous affirmons que l'eau, l'énergie, les infrastructures vitales, les ressources naturelles essentielles, les savoirs fondamentaux et les biens stratégiques doivent être protégés dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Nous affirmons que le Gouvernement Populaire n'a pas vocation à gouverner contre les Peuples mais à exécuter fidèlement les décisions qu'ils auront librement arrêtées.

Nous affirmons enfin que la grandeur d'une Nation ne se mesure ni à sa puissance seule, ni à sa richesse seule, mais à sa capacité à assurer la dignité de chacun, la prospérité du plus grand nombre, la transmission de son héritage et l'épanouissement des générations futures.

C'est dans cet esprit que la présente Charte est proposée aux Peuples souverains de Gallia.

Titre I — De la Souveraineté

Article 1

La souveraineté appartient exclusivement aux Peuples de Gallia. Elle ne peut être vendue, cédée, abandonnée ou confisquée.

Article 2

Toute institution n'exerce qu'une délégation temporaire de souveraineté. **Cette délégation demeure révocable par les Peuples.**

Article 3

Aucune décision engageant durablement la Nation ne peut être prise contre la volonté exprimée des Peuples.

Article 4

Le Gouvernement Populaire est le serviteur des Peuples. Il n'en est ni le maître ni le propriétaire.

Titre II — Du Bien Commun

Article 5

Le bien commun constitue la finalité première de l'action publique.

Article 6

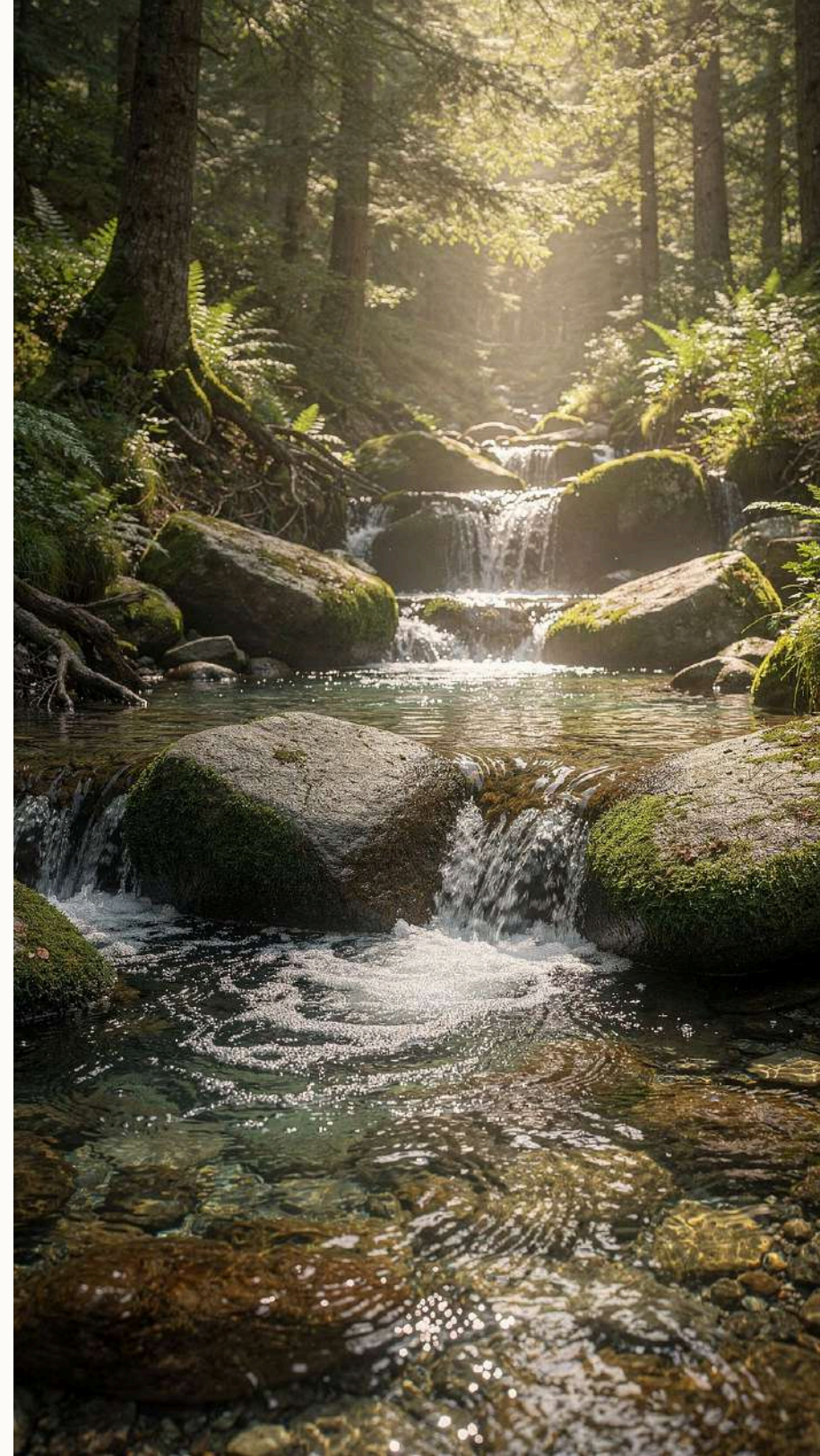
Les richesses stratégiques de la Nation doivent être administrées dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Article 7

L'eau, l'air, les sols, les ressources naturelles essentielles et les infrastructures vitales constituent un patrimoine commun.

Article 8

Toute décision publique doit rechercher l'équilibre entre prospérité économique, justice sociale et préservation du patrimoine collectif.





Titre III — De la Participation Populaire

Article 9

Les Peuples disposent du droit permanent de consultation, de proposition et de contrôle des institutions.

Article 10

Le plébiscite constitue l'expression suprême de la volonté populaire.

Article 11

Les Peuples peuvent demander l'examen, la modification ou l'abrogation de toute décision publique selon les modalités prévues par la loi.

Article 12

Les consultations populaires doivent être sincères, transparentes et accessibles à

Titre IV — De l'Économie au Service du Peuple

Article 13

L'économie a pour vocation première de servir la prospérité des familles, des travailleurs, des entreprises et des communautés locales.

Article 14

Le travail, la création, l'entrepreneuriat, l'innovation et l'investissement productif participent au développement de la Nation.

Article 15

Les secteurs reconnus stratégiques peuvent faire l'objet d'une protection particulière décidée par les Peuples.

Article 16

Les bénéfices issus des instruments économiques publics doivent contribuer prioritairement au financement du bien commun.



Titre V — De la Responsabilité Publique

Article 17

Toute autorité publique agit sous le contrôle des Peuples.

Article 18

La transparence constitue une obligation permanente des institutions.

Article 19

Les gestionnaires des biens communs sont comptables de leurs actes devant les Peuples.

Article 20

Nul mandat public ne confère un privilège supérieur à l'intérêt général.



Titre VI — De la Transmission

Article 21

Chaque génération reçoit Gallia en héritage et la transmet aux suivantes.

Article 22

L'instruction, la connaissance, la culture et la mémoire historique constituent des biens essentiels à la liberté des Peuples.

Article 23

La diversité des territoires, des traditions et des communautés de Gallia participe à la richesse de la Nation.

Article 24

La préservation du patrimoine matériel et immatériel constitue un devoir collectif.

Titre VII — De la Paix Civile & Disposition Finale

Article 25

Le Gouvernement Populaire recherche l'unité des Peuples dans le respect des opinions, des croyances et des convictions de chacun.

Article 26

Nul ne peut être privé de sa dignité, de ses droits fondamentaux ou de sa participation à la vie publique en raison de son origine, de sa condition ou de ses opinions.

Article 27

La concorde civile, la justice et le respect mutuel constituent les fondements de la prospérité commune.

Disposition Finale — Article 28

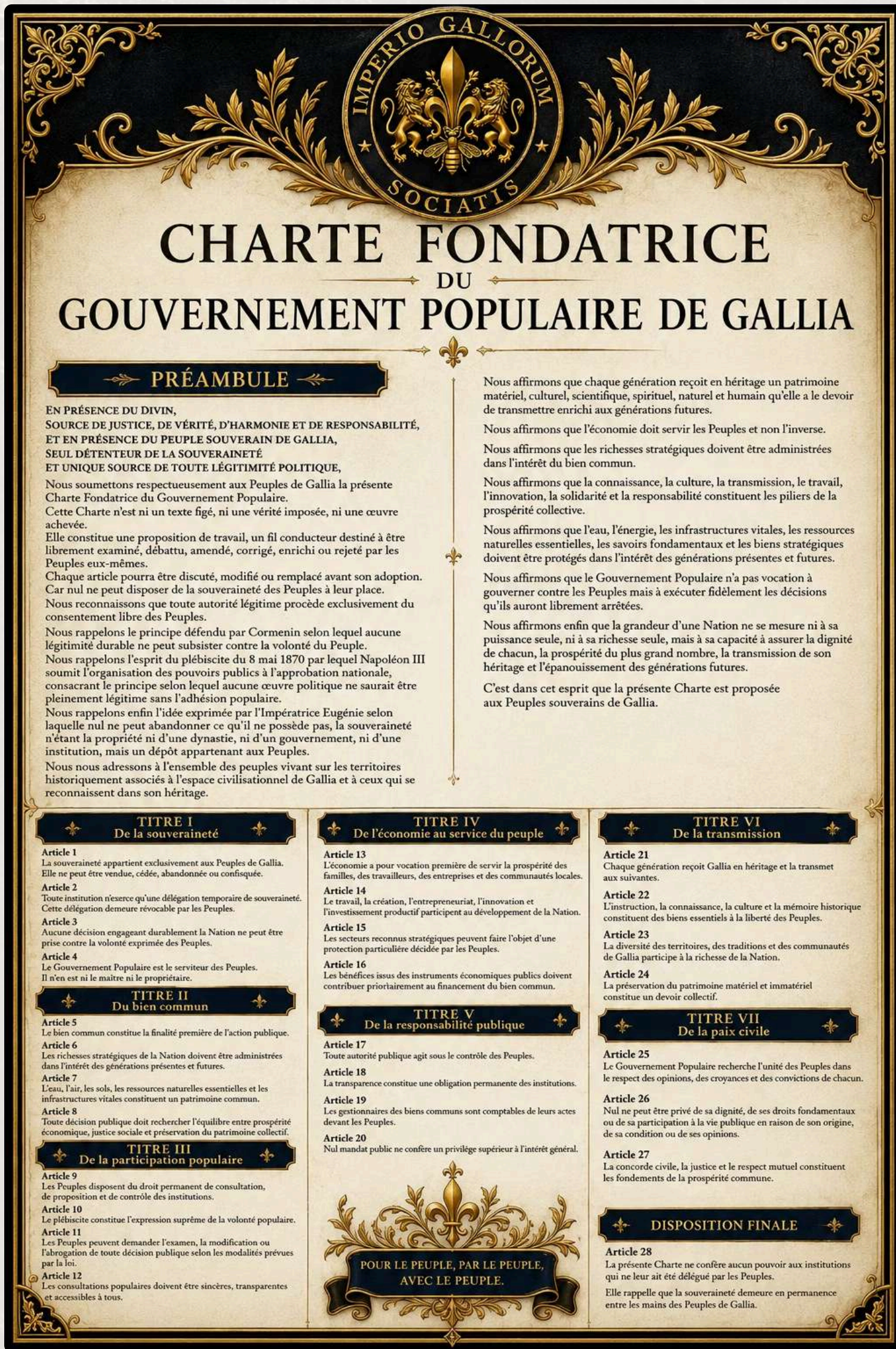
La présente Charte ne confère aucun pouvoir aux institutions qui ne leur ait été délégué par les Peuples.

Elle rappelle que la souveraineté demeure en permanence entre les mains des Peuples de Gallia.

Ainsi est fondée la doctrine du Gouvernement Populaire de Gallia — au service des Peuples souverains, pour toutes les générations à venir.

CHARTRE FONDATRICE

DU GOUVERNEMENT POPULAIRE DE GALLIA



"IMPERIO GALLORUM SOCIATIS · PRIMUM NON NOCERE"

"POUR LE PEUPLE, PAR LE PEUPLE, AVEC LE PEUPLE"

Chantier I — Bien Vivre et Pouvoir de Disposition

🏠 CHANTIER I

Constats

Depuis plusieurs décennies, les Peuples constatent une progression continue du coût des biens et services indispensables à la vie quotidienne. Le logement, l'énergie, l'alimentation, la mobilité, l'accès aux soins, les communications et de nombreux services essentiels représentent une part toujours plus importante des ressources disponibles.

Dans le même temps, les circuits économiques, administratifs et financiers se sont complexifiés. Une part croissante des richesses produites est absorbée par des mécanismes intermédiaires dont les effets réels sont souvent difficiles à mesurer pour les citoyens.

"Le Consulat propose. Les Peuples disposent. Les institutions exécutent. La souveraineté demeure."

Cinq Objectifs Fondamentaux

-  **Accès durable**
Garantir l'accès durable aux biens essentiels
-  **Pouvoir de disposition**
Renforcer la maîtrise des Peuples sur les richesses qu'ils produisent
-  **Réduire les contraintes**
Alléger les charges pesant sur la vie quotidienne
-  **Autonomie économique**
Favoriser l'indépendance économique des citoyens
-  **Amélioration continue**
Assurer une progression constante du niveau de vie général

📌 **"La prospérité d'une Nation se mesure d'abord à la qualité de vie de ses habitants."**

⚠️ **L'économie doit demeurer un outil au service des Peuples et non une finalité en elle-même.**



Propositions Détaillées — Biens Essentiels & Indice du Bien Vivre



Alimentation



Eau



Énergie



Logement



Santé



Mobilité



Communications
numériques



Accès à la
connaissance

1. Définition des Biens Essentiels

Les Peuples pourront établir une liste officielle révisable périodiquement :

- Alimentation
- Eau
- Énergie
- Logement
- Santé
- Mobilité
- Communications numériques
- Accès à la connaissance

2. Création d'un Indice du Bien Vivre

Un indicateur national mesurant l'évolution réelle des conditions de vie, intégrant :

- Coût du logement et de l'énergie
- Coût de l'alimentation
- Temps disponible
- Qualité de l'environnement
- Accès aux services essentiels
- Accès à l'instruction
- Capacité d'épargne



Compléter les indicateurs purement économiques par une mesure plus fidèle de la prospérité réelle.

Bouclier du Bien Vivre — Mécanismes de Protection



Bouclier du Bien Vivre

- Observatoires publics des prix
- Transparence des marges
- Réserves stratégiques
- Partenariats coopératifs
- Infrastructures publiques
- Mécanismes de soutien ciblés
- Dispositifs de solidarité territoriale



Réduction des Intermédiaires Inutiles

Audit de l'ensemble des mécanismes susceptibles d'augmenter artificiellement le coût des biens essentiels :

- Identification des doublons
- Frais de structure excessifs
- Mécanismes de surcoût
- Obstacles à l'accès direct producteurs-consommateurs



Priorité à la Prospérité Réelle

Toute politique publique future fera l'objet d'une évaluation préalable de son impact sur :

- Le niveau de vie
- Le coût des biens essentiels
- Le pouvoir de disposition
- L'autonomie économique
- La qualité de vie générale



❓ Question aux Peuples Souverains ❓

Souhaitez-vous que Gallia mette en œuvre un programme prioritaire consacré au Bien Vivre et au Pouvoir de Disposition visant à garantir durablement l'accès aux biens essentiels ?





Chantier II — Santé et Assurance Premier Euro

♡ CHANTIER II

8

Problèmes

identifiés dans le système actuel

1er Euro

Couverture

dès le premier euro de dépense

5

Scénarios

soumis aux Peuples

Constats

La santé constitue l'un des premiers piliers du Bien Vivre. Pourtant, le système actuel repose sur une architecture devenue complexe, coûteuse et difficilement lisible pour les citoyens. Le financement de la protection santé repose sur plusieurs prélèvements opérés sur les richesses produites.

Difficultés du système actuel

- Coût global élevé
- Manque de lisibilité
- Empilement d'organismes
- Doublons administratifs
- Délais de remboursement
- Restes à charge
- Inégalités de couverture
- Faible maîtrise individuelle

Principe de l'Assurance Premier Euro

Chaque Galli bénéficierait d'une couverture santé **dès le premier euro** de dépense engagée, sans dépendre d'un empilement de remboursements successifs.

Cette couverture pourrait être assurée par des organismes agréés — publics, coopératifs, mutualistes ou privés — respectant un cahier des charges approuvé par les Peuples.



Couverture immédiate

Une protection active dès la première dépense, sans barrière ni délai inutile.



Transparence totale

Des règles claires, des coûts lisibles et une architecture de financement compréhensible.



Contrôle populaire

Des choix soumis aux Peuples pour garantir une gouvernance légitime et maîtrisée.

Assurance Premier Euro — Cahier des Charges & Scénarios

Cahier des Charges Populaire



Couverture minimale obligatoire

Prise en charge rapide, sans sélection abusive, avec garanties renforcées pour les situations de fragilité



Transparence totale

Transparence complète des tarifs, plafonnement des frais de gestion, obligation de publication des résultats



Contrôle public

Contrôle public des contrats et procédure de recours simple pour les assurés

Comparaison des modèles

Système Actuel Empilement d'organismes, parcours opaque, remboursements successifs et restes à charge	Assurance Premier Euro Couverture dès le premier euro, règles lisibles, cahier des charges commun et contrôle des garanties
---	---

Cinq Scénarios Soumis aux Peuples

1 Scénario A Maintien du système actuel avec audit et réforme des coûts	2 Scénario B Assurance Premier Euro facultative
3 Scénario C Assurance Premier Euro généralisée avec organismes agréés	4 Scénario D Organisme public ou coopératif de référence
5 Scénario E Modèle mixte combinant couverture collective, liberté de choix et garanties renforcées	

 **L'objectif n'est pas de supprimer la solidarité.** L'objectif est de rendre la solidarité plus efficace, plus claire et plus directement utile aux Peuples.

 **Question aux Peuples Souverains**

Souhaitez-vous que Gallia étudie et soumette à approbation un système d'Assurance Premier Euro visant à améliorer la couverture santé, simplifier les démarches et restituer aux Gallis une plus grande maîtrise des richesses qu'ils produisent ?



Chantier III — Revenu à la Demande et Épargne Automatique

👑 CHANTIER III

Constats

La majorité des revenus sont aujourd'hui versés selon une périodicité mensuelle. Cette organisation résulte principalement de contraintes historiques, administratives et comptables héritées d'époques où les traitements automatisés n'existaient pas. Or les richesses sont produites **quotidiennement**.



Tensions de trésorerie



Découverts bancaires



Frais financiers



Difficultés de gestion budgétaire



Reports de dépenses essentielles



Dépendance excessive au crédit court terme



Perception quotidienne

Accès plus fluide aux revenus déjà acquis



Perception hebdomadaire

Un rythme souple pour mieux équilibrer les sorties



Perception bimensuelle

Une transition intermédiaire, simple et lisible



Perception mensuelle

Le format habituel, conservé comme option



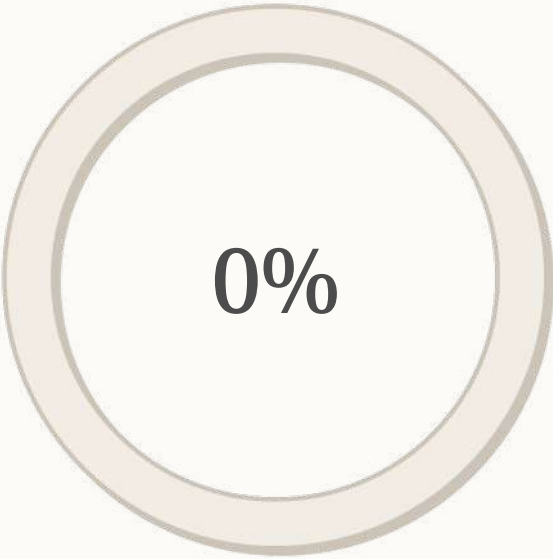
Le montant total dû reste identique. Seul le rythme de mise à disposition évolue.

Revenu à la Demande — Effets Attendus & Contrôle



Montant préservé

Le montant total des revenus demeure identique — seule la fréquence change



Coût pour le citoyen

Aucun frais supplémentaire pour le citoyen dans le modèle proposé

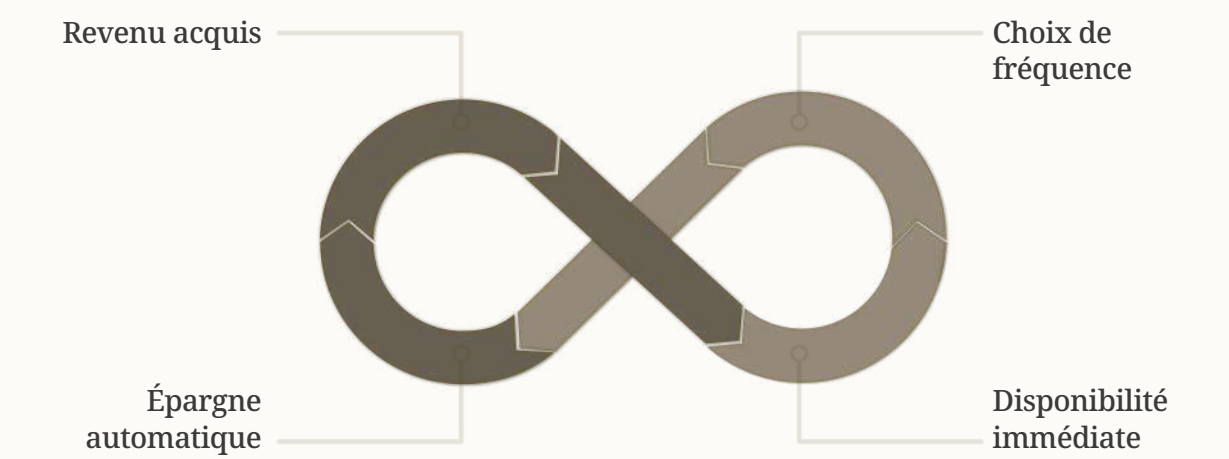


Options de fréquence

Quotidienne, hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle selon le choix de chacun

Effets Attendus

- **Gestion budgétaire**
Amélioration de la gestion budgétaire et meilleure visibilité des revenus disponibles
- **Réduction du crédit**
Diminution du recours aux crédits de court terme et réduction des frais liés aux découverts
- **Épargne automatique**
Les sommes conservées pourront être automatiquement orientées vers un mécanisme d'épargne volontaire
- **Autonomie renforcée**
Amélioration du pouvoir de disposition et de la stabilité financière des ménages



Un rythme de perception choisi par chacun peut transformer des revenus déjà acquis en levier de stabilité, d'épargne et de liberté d'action.

☐ La liberté financière commence par la maîtrise du rythme de ses propres revenus.

 **Question aux Peuples Souverains**

Souhaitez-vous que Gallia étudie et soumette à approbation un système de Revenu à la Demande permettant à chaque Galli de choisir librement la fréquence de perception de ses revenus acquis ?





Chantier IV — Banque du Peuple

 CHANTIER IV

Aucune Nation ne peut durablement maîtriser son développement sans disposer d'outils financiers capables d'accompagner ses ambitions, de protéger son épargne et de financer son économie réelle.

Le Consulat propose aux Peuples souverains d'étudier la création d'une **Banque du Peuple de Gallia**. Cette institution aurait vocation à devenir l'infrastructure financière centrale de Gallia — non pas uniquement un établissement bancaire, mais l'outil financier de la souveraineté économique.

3

Publics servis

Gallis, Entreprises, Collectivités

100%

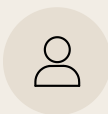
Bénéfices réaffectés

Au service de la Nation

0

Actionnaire privé

Aucun acteur extérieur



Pour les Gallis

Un compte souverain pour recevoir, épargner, payer et piloter ses revenus, avec des services utiles au quotidien et une sécurité renforcée.



Pour les Entreprises

Des comptes professionnels, du financement productif et des solutions d'appui à l'investissement, à l'innovation et à l'expansion commerciale.



Pour les Collectivités

Une capacité de gestion, de financement et de réserve stratégique au service des infrastructures, des territoires et des projets d'intérêt général.



❓ Question aux Peuples Souverains ❓

Souhaitez-vous que Gallia étudie et soumette à approbation la création d'une Banque du Peuple constituant l'infrastructure financière centrale de la Nation ?

Banque du Peuple — Gouvernance & Répartition des Bénéfices

Quatre Modèles de Gouvernance



Modèle A

Direction professionnelle sous contrôle populaire



Modèle B

Gouvernance coopérative



Modèle C

Gouvernance mixte associant représentants élus, professionnels et citoyens



Modèle D

Système hybride soumis à révision régulière

Répartition des Bénéfices

Les bénéfices de la Banque du Peuple seraient intégralement réaffectés selon les décisions approuvées par les Peuples :



Santé



Instruction



Recherche



Infrastructures



Logement



Agriculture



Solidarité



Réserves stratégiques



Aucun bénéfice ne pourra être distribué à des intérêts privés extérieurs à la communauté politique.



❓ Question aux Peuples Souverains ❓

Souhaitez-vous que Gallia étudie et soumette à approbation la création d'une Banque du Peuple constituant l'infrastructure financière centrale de la Nation ?

Doctrine Monétaire Préparatoire — Fondements de la GalLibra

DOCTRINE MONÉTAIRE

La monnaie ne précède pas la richesse. La richesse précède la monnaie.

Avant de déterminer quelle monnaie utiliser, il convient de rappeler ce qu'est une monnaie. Une monnaie remplit traditionnellement trois fonctions fondamentales :



Doctrine Monétaire — Émission, Destruction & Gouvernance



Chantier V — GalLibra et Souveraineté Monétaire



CHANTIER V

Le Consulat ne propose pas une monnaie pour remplacer immédiatement les monnaies existantes. Il propose d'étudier un outil supplémentaire dont les Peuples détermineront eux-mêmes les usages.



GalLibra — Garanties, Convertibilité & Contrôle Populaire

Cinq Garanties Fondamentales

1

Réserves réelles
Aucune émission sans contrepartie vérifiable

2

Audit régulier
Vérification permanente des réserves

3

Publication transparente
Données accessibles à tous les citoyens

4

Contrôle populaire
Droit permanent de contrôle et de révision

5

Limitation des créations
Plafonds définis et approuvés par les Peuples



Chantier VI — Renaissance Agricole et Alimentaire

📍 CHANTIER VI

3

Piliers

Protection, Semences, Circuits

1

1ère

Priorité : la terre nourricière

∞

Génération

futures protégées

La terre nourricière constitue un patrimoine stratégique. Une terre agricole fertile disparue ne peut être recrée à l'échelle d'une génération.

Protection du Foncier Agricole

Depuis plusieurs décennies, les terres agricoles subissent des pressions croissantes : artificialisation, spéculation foncière, concentration des exploitations, disparition progressive des exploitations familiales, vieillissement des exploitants, difficultés de transmission.



Registre National

Identifier les terres agricoles stratégiques et créer un registre national du foncier nourricier



Protection Foncière

Protéger certaines terres contre l'artificialisation et créer des réserves foncières agricoles



Nouvelles Génération

Favoriser l'installation de nouveaux producteurs et faciliter la transmission des exploitations

Renaissance Agricole — Semences, Circuits & Revenus

Préservation des Semences

Les semences constituent le premier maillon de toute chaîne alimentaire. Sans semence : pas de culture. Sans culture : pas de récolte. Sans récolte : pas d'autonomie alimentaire.

- Constitution de banques de semences
- Préservation des variétés anciennes
- Soutien à la recherche agronomique
- Développement des programmes de conservation
- Sécurisation des réserves semencières

Relocalisation des Circuits Alimentaires

- Développement des circuits courts
- Plateformes locales de distribution
- Marchés de producteurs
- Coopératives territoriales
- Infrastructures logistiques de proximité
- Outils numériques de mise en relation directe

Revenus Agricoles

- Mécanismes de sécurisation des revenus
- Contrats de long terme
- Outils de mutualisation des risques
- Fonds de stabilisation
- Dispositifs favorisant l'installation des nouvelles générations

✓ **Réserves Stratégiques** : Constitution progressive de réserves de semences, céréales, productions alimentaires essentielles et équipements stratégiques pour renforcer la résilience nationale.

❓ **Question aux Peuples Souverains** ❓

Souhaitez-vous que Gallia mette en œuvre une politique de Renaissance Agricole et Alimentaire destinée à protéger durablement les terres nourricières et assurer aux générations futures une capacité durable de production alimentaire ?



Chantier VII — Commerce, Distribution et Transparence Économique

 CHANTIER VII

5

Propositions

pour rééquilibrer la distribution

3

Acteurs

Producteurs, Distributeurs,
Consommateurs

1

Observatoire

National de la Distribution

I. Grande Distribution

Les réseaux modernes de distribution constituent l'un des principaux canaux d'approvisionnement des Peuples. Cependant, la concentration progressive des acteurs a profondément modifié les rapports entre producteurs, transformateurs, logisticiens, distributeurs et consommateurs.

Constats

Cette concentration a permis d'importantes économies d'échelle. Elle a également renforcé le pouvoir de négociation des grands réseaux face aux producteurs.

 Le Consulat considère que cette situation mérite un examen approfondi afin de déterminer si l'équilibre actuel demeure conforme à l'intérêt général.

Propositions

- Audit complet du secteur
- Examen de la répartition réelle de la valeur créée
- Identification des zones de concentration excessive
- Évaluation de l'impact des intermédiaires sur les prix finaux
- Mécanismes favorisant un meilleur équilibre producteurs-distributeurs

Commerce & Distribution — Centrales d'Achat & Formation des Prix

II. Centrales d'Achat

Les centrales d'achat occupent une position déterminante dans la formation des prix. Elles négocient volumes, conditions commerciales, référencements, délais et engagements contractuels. Pour de nombreux producteurs, l'accès au marché en dépend directement.

- Exiger une transparence accrue des négociations
- Rendre publics certains indicateurs économiques
- Renforcer l'information des producteurs
- Faciliter l'accès au marché pour les producteurs locaux

III. Formation des Prix

Le prix payé par le consommateur résulte de l'addition de nombreuses étapes successives. Le citoyen ne perçoit généralement que le prix final.

- Coût de production et logistique
- Coût énergétique et de transformation
- Coûts de distribution
- Prélèvements publics
- Marges intermédiaires

IV. Transparence des Marges

La transparence constitue l'un des fondements de la confiance économique. Elle ne constitue pas une sanction — elle constitue un outil de compréhension collective.

- Indicateurs publics de répartition de la valeur
- Rapports sectoriels réguliers
- Suivi de l'évolution des marges sur les produits essentiels



Commerce & Distribution — Produits Essentiels & Qualité Alimentaire

V. Produits Essentiels

Liste des Produits Essentiels

- Produits alimentaires de base
- Eau
- Énergie domestique
- Produits d'hygiène
- Produits de santé
- Équipements indispensables à la vie quotidienne

Qualité Alimentaire

L'alimentation ne constitue pas uniquement une dépense. Elle constitue également un investissement dans la santé et la prospérité des générations futures.

- Qualité nutritionnelle
- Traçabilité
- Réduction des substances controversées
- Information du consommateur
- Proximité avec les producteurs

Observatoire National de la Distribution — Mission & Objectifs

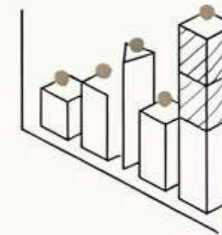
La transparence constitue la première forme de régulation.

Le Consulat propose aux Peuples d'étudier la création d'un **Observatoire National de la Distribution**. Sa mission principale serait de produire une information économique indépendante, transparente et compréhensible.



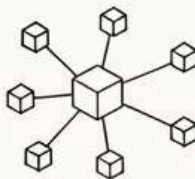
SUIVI DES PRIX

prix agricoles	•	prix de distribution
prix industriels	•	biens essentiels
	•	comparaison territoriale



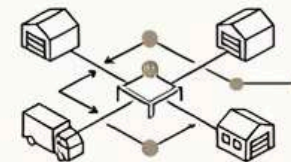
SUIVI DES MARGES

répartition de la valeur	•	coûts logistiques
marges sectorielles	•	coûts énergétiques



SUIVI DES STRUCTURES DE MARCHÉ

concentration économique	•	parts de marché
	•	tissu commercial



SUIVI DES INFRASTRUCTURES

plateformes logistiques	•	capacités de stockage
	•	réseaux d'approvisionnement

L'ensemble des travaux de l'Observatoire sera public, gratuit, régulièrement actualisé et compréhensible par le plus grand nombre.



Audit des Créances Publiques & Contrôle des Pratiques Économiques

VII. Audit National des Créances Publiques

Le Consulat propose qu'un audit général puisse être réalisé afin d'établir :

- Les créances publiques existantes
- Les sanctions devenues définitives
- Les sommes effectivement recouvrées
- Les sommes restant à recouvrer
- Les délais observés
- Les éventuelles prescriptions

i L'objectif est d'établir un état des lieux objectif et vérifiable — non de désigner des acteurs particuliers.

Restitution au Bien Commun

Si des créances publiques définitivement établies existent et demeurent recouvrables, les Peuples pourront décider des modalités de leur affectation :

- Option A — Finances publiques
- Option B — Financement des infrastructures
- Option C — Financement de la santé
- Option D — Financement de l'instruction
- Option E — Répartition par référendum

☐ Garanties fondamentales : Toute procédure devra respecter la publicité des informations, le contradictoire, les voies de recours, la sécurité juridique et la transparence des méthodes d'audit.

Souhaitez-vous que Gallia mette en place un Observatoire National de la Distribution ainsi qu'un système permanent d'audit des pratiques économiques et des créances publiques ?

Contrôle Populaire — Chantier VII

La souveraineté économique ne consiste pas uniquement à produire ou à consommer. Elle consiste également à comprendre.



Accès à l'Information

Droit permanent d'accès aux rapports de l'Observatoire, aux audits économiques, aux indicateurs de prix et de marges, aux statistiques relatives aux créances publiques



Droit d'Interpellation

Demandes d'explications, d'enquêtes complémentaires, d'audits extraordinaires, de publication de données supplémentaires



Initiative Économique Populaire

Soumettre à consultation des réformes du commerce, des modifications des règles de transparence, des propositions relatives aux biens essentiels



Révision des Dispositifs

Faculté permanente d'amender, modifier, suspendre ou abroger les mécanismes précédemment approuvés

❓ Question aux Peuples Souverains ❓

Souhaitez-vous que Gallia mette en œuvre un programme de Commerce, Distribution et Transparence Économique afin que les Peuples disposent de l'ensemble des informations nécessaires pour orienter librement les politiques économiques futures de Gallia ?

❓ Question aux Peuples Souverains ❓

Quel niveau de contrôle les Peuples souhaitent-ils exercer sur les infrastructures stratégiques de la Nation ?

Chantier VIII — Patrimoine Économique Stratégique

 CHANTIER VIII

6

Secteurs

stratégiques de la Nation

100%

Contrôle

sous contrôle populaire

∞

Générations

futures protégées

Une Nation moderne repose sur un ensemble d'infrastructures sans lesquelles la vie quotidienne, l'activité économique, les services publics et la prospérité collective ne pourraient fonctionner.



Énergie

Le moteur vital de la Nation — sécurité d'approvisionnement, puissance industrielle et souveraineté quotidienne.



Eau

La richesse vitale par excellence — ressource commune à protéger, garantir et transmettre intacte.



Télécommunications

L'infrastructure nerveuse de la souveraineté — relier, sécuriser et maîtriser les flux essentiels.



Transport

Le système circulatoire du territoire — assurer la continuité des échanges, des mobilités et de la cohésion nationale.



Industrie

La capacité de produire, transformer et innover — fondement concret de l'indépendance économique.



Infrastructures

L'ossature physique de la Nation — un patrimoine collectif à préserver pour les générations futures.



❑ Question aux Peuples Souverains ❑

Quel niveau de contrôle les Peuples souhaitent-ils exercer sur les infrastructures stratégiques de la **Nation** ?



Énergie — Objectifs Stratégiques & Gouvernance

L'énergie constitue le sang de l'économie moderne. L'histoire économique démontre qu'une hausse durable du coût de l'énergie se répercute progressivement sur l'ensemble des biens et services.

Objectifs Stratégiques

Sécurité énergétique Garantir la continuité de l'approvisionnement en toutes circonstances		Stabilité des prix Réduire la volatilité des coûts énergétiques
Souveraineté Réduire les dépendances critiques lorsque cela apparaît souhaitable aux Peuples		Modernisation Améliorer progressivement les infrastructures existantes

Modèles de Gouvernance

Option A Maintien du système actuel	Option B Participation publique renforcée	Option C Contrôle public majoritaire	Option D Nationalisation complète
Option E Modèle mixte capitaux publics, privés, coopératives			

☐ Le Consulat ne privilégie aucun modèle. Cette décision appartient exclusivement aux Peuples.



Eau — Première Richesse Vitale

L'eau constitue la première richesse vitale. Contrairement à de nombreuses autres ressources, aucune alternative ne peut s'y substituer.

Objectifs Stratégiques

- **Qualité** — Garantir une eau saine et contrôlée
- **Accessibilité** — Garantir l'accès durable à l'eau pour tous
- **Préservation** — Protéger les ressources naturelles
- **Modernisation** — Rénover les infrastructures vieillissantes
- **Résilience** — Préparer les besoins futurs

Protection du Patrimoine Hydraulique

- Protection des captages
- Protection des nappes phréatiques
- Préservation des bassins versants
- Lutte contre les pollutions
- Sécurisation des réserves

i L'eau et l'énergie ne constituent pas seulement des secteurs économiques. Elles constituent les fondations matérielles du Bien Vivre.

Télécommunications — Infrastructure de Souveraineté

100%

Couverture territoriale visée

3

Objectifs

Couverture, Souveraineté, Cybersécurité

1ère

Infrastructure de souveraineté nationale

Les télécommunications ne constituent plus uniquement un secteur économique. Elles sont devenues une **infrastructure de souveraineté**. La dépendance croissante aux réseaux numériques soulève des enjeux majeurs de continuité, de sécurité et d'indépendance technologique.

Objectifs Stratégiques



Couverture universelle

Garantir à chaque territoire un accès de qualité aux réseaux de communication



Souveraineté numérique

Réduire les dépendances critiques et renforcer la maîtrise des informations stratégiques



Cybersécurité

Assurer le maintien des communications en cas de crise majeure et protéger les données sensibles

- Continuité des services
- Indépendance technologique
- Protection des données
- Résilience en cas de crise
- Accès universel



Une Nation qui ne maîtrise pas ses réseaux de communication ne maîtrise pas son destin.



Transport & Industrie — Piliers de la Prospérité Collective

2

Piliers

Transport & Industrie

5

Filières

stratégiques industrielles



Cohésion territoriale

Transport — Système Circulatoire

Les transports constituent le système circulatoire de la Nation. Ils assurent la mobilité des citoyens, l'approvisionnement des territoires, la circulation des marchandises et la cohésion territoriale.

Objectifs stratégiques :



Accessibilité sur l'ensemble du territoire



Fluidité — réduire les ruptures logistiques



Modernisation des infrastructures



Sécurité et fiabilité des réseaux



Cohésion territoriale équilibrée

Industrie — Enjeu de Souveraineté

L'industrie constitue l'une des principales sources de création de richesse. Une Nation qui conserve une capacité industrielle forte dispose d'une plus grande autonomie, d'une meilleure résilience et d'une capacité accrue d'innovation.

Filières stratégiques :



Énergie & Agriculture



Pharmacie & Électronique



Matériaux & Transport



Numérique & Équipement industriel

L'industrie produit les richesses tandis que les infrastructures permettent à ces richesses de circuler. Ensemble, elles constituent les fondations matérielles de la prospérité collective.

Infrastructures — Grand Programme de Modernisation

Modernisation

Mise aux meilleurs standards techniques

Pérennité

Conception pour plusieurs générations

Résilience

Capacité à résister aux crises

Souveraineté

Maîtrise des infrastructures critiques



Les infrastructures constituent l'ossature physique de la Nation. Elles sont généralement conçues pour servir plusieurs générations. Le Consulat considère que leur entretien et leur développement relèvent d'une responsabilité collective.

Grand Programme de Modernisation : Les Peuples pourront examiner l'opportunité de lancer un programme pluriannuel de modernisation portant sur les réseaux, les ouvrages d'art, les infrastructures numériques, énergétiques, hydrauliques et les plateformes logistiques. L'objectif est de transmettre aux générations futures un patrimoine renforcé plutôt qu'affaibli.

□ Pour chaque secteur stratégique, les Peuples pourront choisir entre maintien du régime actuel, participation publique, contrôle public, nationalisation, gestion coopérative ou modèle mixte — après publication des études correspondantes.

Chantier IX — Logement et Transmission Patrimoniale

🏠 CHANTIER IX

4

Axes

Accession, Coopératives, Vacants, Transmission

1er

Droit fondamental

Se loger dignement

∞

Transmission

Intergénérationnelle

Le logement est un lieu de stabilité, un lieu de transmission, un lieu d'éducation, un lieu de protection, un lieu d'enracinement.

La qualité du logement influence directement la santé, la sécurité, l'instruction, la vie sociale, l'épargne et la prospérité. Le Consulat considère qu'une politique du logement doit rechercher un équilibre harmonieux entre droit d'usage, propriété, transmission, mobilité et développement territorial.



Accession Populaire

Dispositifs d'accession progressive à la propriété, épargne-logement consolidée, prêts de long terme à conditions stables et prévisibles pour permettre aux familles de bâtir leur foyer.



Coopératives d'Habitat

Coopératives résidentielles, habitat participatif et propriété collective afin de mutualiser les coûts, sécuriser l'usage et renforcer l'ancrage local des ménages.



Logements Vacants

Recensement national, remise sur le marché, rénovation ciblée et occupation temporaire pour redonner vie au bâti existant et répondre rapidement aux besoins des territoires.



Transmission Patrimoniale

Outils de préparation successorale, continuité patrimoniale et dispositifs de passage entre générations pour préserver les maisons, les biens et la mémoire familiale.

01

Accès au logement

02

Occupation longue durée

03

Acquisition progressive

04

Transmission patrimoniale

05

Prospérité intergénérationnelle



Logement — Logique d'Occupation Longue Durée

Dossier Technique : Acquisition Progressive de Droits Patrimoniaux

Le logement remplit deux fonctions distinctes. La première est une **fonction d'usage** — habiter, vivre, se protéger, construire un foyer. La seconde est une **fonction patrimoniale** — un actif, une réserve de valeur, un patrimoine transmissible.

Lorsqu'un occupant contribue durant de nombreuses années au financement économique d'un logement, les Peuples pourront examiner si une partie de cette contribution doit ouvrir certains droits patrimoniaux progressifs.

Cinq Scénarios Étudiés

1	Scénario A — Accession Progressive Une partie des versements est reconnue comme participant à la constitution d'une valeur patrimoniale, ouvrant progressivement certains droits
2	Scénario B — Droit de Préemption Renforcé L'occupant de longue durée bénéficie d'un droit prioritaire renforcé lors de la mise en vente du logement
3	Scénario C — Partenariat Patrimonial Une structure commune créée entre propriétaire et occupant, dont les parts évoluent selon les règles approuvées
4	Scénario D — Transmission Programmée Mécanisme progressif de transfert de propriété convenu dès l'origine, avec conditions connues dès la signature
5	Scénario E — Remboursement Patrimonial À certains seuils définis, droit à compensation correspondant à une partie de la valeur patrimoniale constituée

Logement — Garde-Fous & Question aux Peuples

Six Garanties Fondamentales

1

Contrat initial transparent

Les règles devront être connues dès l'origine

2

Information préalable

Chaque partie disposera d'une information complète

3

Méthodes de calcul publiques

Les modalités d'évaluation seront accessibles et compréhensibles

4

Protection des investissements

Les travaux et améliorations réalisés seront pris en compte selon des règles définies à l'avance

5

Médiation obligatoire

Avant tout contentieux, une procédure de médiation pourra être proposée

6

Révision périodique

Les dispositifs adoptés pourront être réévalués régulièrement par les Peuples

❓ □ Question aux Peuples Souverains □

Souhaitez-vous que Gallia étudie et soumette à consultation populaire un programme global de Logement et de Transmission Patrimoniale visant à favoriser l'accès au logement, l'accession progressive à la propriété et la transmission intergénérationnelle des richesses ?

Chantier X — Connaissance, Instruction et Recherche

CHANTIER X

Un peuple qui conserve la connaissance conserve toujours la capacité de reconstruire.

Toute prospérité durable repose sur la transmission du savoir. Les richesses matérielles peuvent être perdues. Les infrastructures peuvent être détruites. Les monnaies peuvent disparaître. Les institutions peuvent évoluer. Mais un peuple qui conserve la connaissance conserve toujours la capacité de reconstruire.

 Le Consulat considère que la connaissance constitue le premier patrimoine stratégique d'une Nation.

L'instruction ne doit donc pas être considérée uniquement comme une préparation à l'activité économique. Elle doit également permettre de comprendre, d'analyser, de raisonner, de transmettre, de créer, d'innover et d'exercer pleinement sa souveraineté.

Une démocratie ne peut fonctionner durablement que si les citoyens disposent des connaissances nécessaires pour comprendre les décisions qui leur sont soumises.

Le Trivium — Fondement de l'Apprentissage



Pendant de nombreux siècles, l'instruction reposait sur une progression intellectuelle fondée sur trois disciplines complémentaires. Le Consulat propose aux Peuples d'examiner l'opportunité de réintroduire cette méthode comme fondement de l'apprentissage.



👍 **Finalité du Trivium** : Former des citoyens capables d'analyser, de vérifier, de comprendre et d'expliquer.

Le Quadrivium — Compréhension du Monde

Une fois le Trivium acquis, les sociétés traditionnelles poursuivaient l’instruction à travers quatre domaines complémentaires.



Arithmétique

Compréhension des nombres, calcul, économie, finance, statistiques



Géométrie

Compréhension de l'espace, construction, architecture, ingénierie



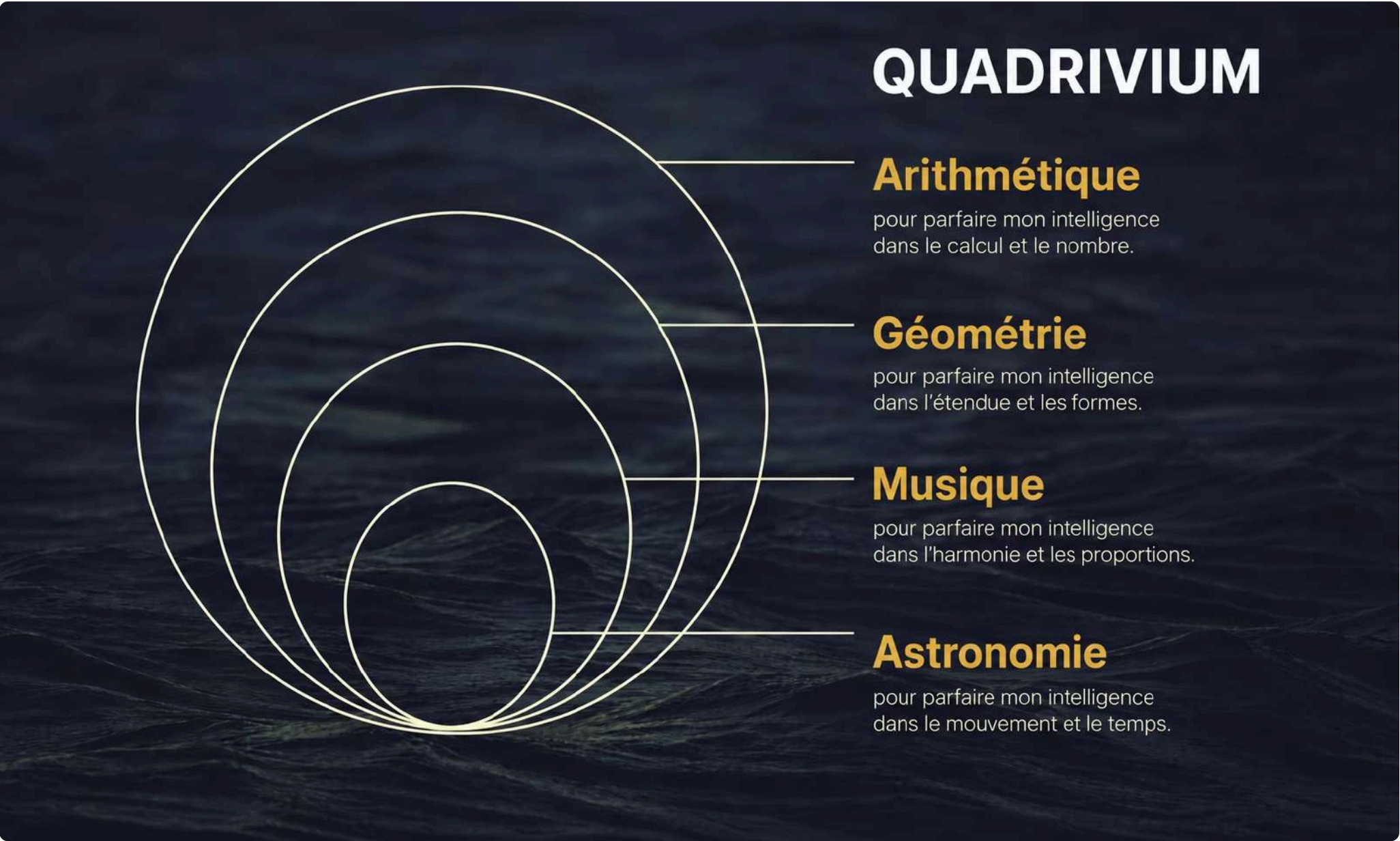
Musique

Étude des proportions, harmonie, rythmes, organisation



Astronomie

Observation, cycles naturels, mesure du temps, sciences



Finalité du Quadrivium : Développer une compréhension globale du monde physique et mathématique.

Recherche, Bibliothèques & Archives

Recherche Fondamentale

Financement de laboratoires, programmes de recherche, fondations scientifiques, coopération internationale — un investissement civilisationnel

Bibliothèques & Archives

Développement des bibliothèques, numérisation des collections, accès libre aux savoirs, conservation et diffusion des archives nationales

Patrimoine Documentaire

Manuscrits, ouvrages, cartes, publications scientifiques, collections historiques — patrimoine intellectuel irremplaçable à préserver et transmettre

Question aux Peuples Souverains

Souhaitez-vous que Gallia mette en œuvre une politique de Connaissance, d'Instruction et de Recherche fondée sur la transmission des savoirs, le développement du Trivium et du Quadrivium, afin de renforcer durablement la capacité des Peuples à comprendre, transmettre, créer et exercer pleinement leur souveraineté ?

Chantier XI — Solidarité, Handicap et Accompagnement

CHANTIER XI

La prospérité d'une Nation ne se mesure pas uniquement à ses richesses matérielles. Elle se mesure également à sa capacité à accompagner chacun de ses membres afin qu'il puisse participer pleinement à la vie collective selon ses capacités.

Toute communauté humaine connaît des situations où certains de ses membres rencontrent des difficultés particulières — handicap, maladie, accident de vie, isolement, perte d'autonomie, difficulté temporaire ou durable.



Handicap

Accessibilité universelle, adaptation des logements, des transports et des outils numériques, accompagnement professionnel et éducatif



Hébergement & Stabilité

Programmes d'hébergement transitoire, structures d'accompagnement, parcours de stabilisation résidentielle et retour progressif à l'autonomie



Mobilité

Aides à la mobilité, transports adaptés, dispositifs de transport solidaire, solutions pour les territoires éloignés



Alimentation & Bien Vivre

Programmes d'accès à une alimentation de qualité, partenariats avec les producteurs locaux, prévention nutritionnelle



Solidarité — Réinsertion, Accompagnement & Participation

Réinsertion et Retour à l'Autonomie

La solidarité ne doit pas se limiter à l'assistance. Elle doit également permettre le retour à la participation active à la vie collective.

- Parcours personnalisés
- Programmes de formation
- Aides à la mobilité et au logement
- Aides à l'installation
- Programmes de mentorat

Accompagnement Personnalisé

Aucune situation humaine ne ressemble parfaitement à une autre. Des équipes d'accompagnement coordonnées pourraient associer :

- Accompagnement administratif
- Accompagnement social
- Accompagnement médical
- Accompagnement éducatif
- Accompagnement professionnel

✔ **Principe fondamental** : Chaque citoyen possède des capacités susceptibles de contribuer à la prospérité collective. L'objectif est de permettre à chacun de participer, de transmettre, de créer et de contribuer selon ses possibilités.

❓ □ Question aux Peuples Souverains □

Souhaitez-vous que Gallia mette en œuvre une politique de Solidarité, de Handicap et d'Accompagnement destinée à renforcer l'autonomie, la dignité, la participation et le Bien Vivre de tous les membres de la communauté ?



L'Enfance, la Jeunesse et les Pupilles de la Nation

Les enfants d'aujourd'hui ne sont pas seulement les citoyens de demain. Ils sont les dépositaires futurs de tout ce que les générations présentes auront choisi de préserver, d'améliorer ou de laisser disparaître.

Chaque génération reçoit en héritage une terre qu'elle n'a pas créée. Des forêts qu'elle n'a pas plantées. Des rivières qu'elle n'a pas fait naître. Des connaissances qu'elle n'a pas découvertes. Des monuments qu'elle n'a pas bâtis. Des institutions qu'elle n'a pas fondées.

i Obligation morale supérieure : Transmettre aux générations futures un monde plus harmonieux que celui que nous avons reçu.

L'instruction ne devra pas seulement transmettre des connaissances. Elle devra également transmettre le respect :

Respect de la vérité

Respect de la parole donnée

Respect de la nature nourricière

Respect des anciens

Respect des générations futures

Respect du bien commun

Les Pupilles de la Nation — Responsabilité Collective

Lorsqu'un enfant se trouve privé de ceux qui devaient normalement assurer sa protection, son accompagnement et sa transmission, la communauté tout entière hérite d'une responsabilité particulière à son égard.

Les Peuples pourront examiner les dispositifs permettant d'assurer à chaque Pupille de la Nation :

Un foyer stable

Sécurité résidentielle et
environnement familial
protecteur

Une instruction de qualité

Accès à l'éducation et à la
connaissance sans discrimination

Un accompagnement personnalisé

Suivi individualisé adapté aux
besoins de chaque enfant

Accès à la culture & santé

Protection matérielle et épanouissement culturel
garantis

Préparation à la vie civique

Accompagnement vers l'autonomie et la participation
citoyenne

La grandeur d'une Nation ne se mesure pas seulement à ce qu'elle construit pour elle-même. Elle se mesure également à ce qu'elle protège pour ceux qui viendront après elle.



Seniors, Transmission et Longévité Active

La longévité ne doit pas être perçue comme une charge collective. Elle constitue également une richesse humaine et civilisationnelle.

Les générations anciennes constituent l'une des principales richesses d'une Nation. Elles portent l'expérience, la mémoire, les savoir-faire, les traditions et les compétences professionnelles accumulées au cours d'une vie.



Transmission des Savoirs

Programmes de mentorat, transmission professionnelle, artisanale, culturelle et historique — les seniors constituent la première bibliothèque vivante de la Nation



Longévité Active

Dispositifs permettant aux citoyens qui le souhaitent de poursuivre une participation volontaire à la vie collective — mentorat, enseignement, conseil, associations



Habitat Adapté

Adaptation des logements, habitat intergénérationnel, résidences adaptées, services de proximité, maintien à domicile



Sécurité Matérielle

Toute génération ayant contribué à la prospérité collective doit pouvoir bénéficier d'une existence digne, stable et sereine

Une Nation qui valorise ses anciens préserve sa mémoire. Une Nation qui préserve sa mémoire renforce sa capacité à transmettre son héritage aux générations futures.

Chantier XII — Institutions, Titulus Civilis et Participation Populaire

CHANTIER XII

Toute institution finit naturellement par rechercher sa propre continuité. L'Histoire montre que les structures politiques tendent progressivement à concentrer les décisions lorsqu'aucun mécanisme permanent de contrôle populaire n'existe.

Les onze précédents chantiers ont présenté des propositions relatives au Bien Vivre, à la Santé, au Revenu, à la Banque, à la Monnaie, à l'Agriculture, au Commerce, au Patrimoine stratégique, au Logement, à la Connaissance et à la Solidarité. Cependant une question demeure :

Qui décide ?

Le présent chantier a donc pour objet de garantir que la souveraineté demeure effectivement entre les mains des Peuples.

Question aux Peuples Souverains

Souhaitez-vous que Gallia mette en place un système permanent de participation populaire permettant aux Peuples de contrôler, amender et révoquer les institutions et les décisions qui les gouvernent ?

Principe Fondamental — La Souveraineté Appartient aux Peuples

Aucune institution. Aucune administration. Aucun gouvernement. Aucune assemblée. Aucune dynastie. Aucun parti.
Ne possède la souveraineté. Les institutions n'en sont que les dépositaires temporaires.

Consultation Populaire Permanente

Dans la plupart des systèmes politiques contemporains, les consultations populaires demeurent rares. Entre deux élections, les citoyens disposent souvent de peu de moyens d'intervention directe. Le Consulat propose d'examiner la création d'un système permanent de consultation populaire.



Référendum d'Initiative Populaire

Permettre aux Peuples de proposer des réformes et de modifier des dispositions existantes



Référendum Révocatoire

Abroger des mesures devenues inadaptées et contrôler l'action des institutions



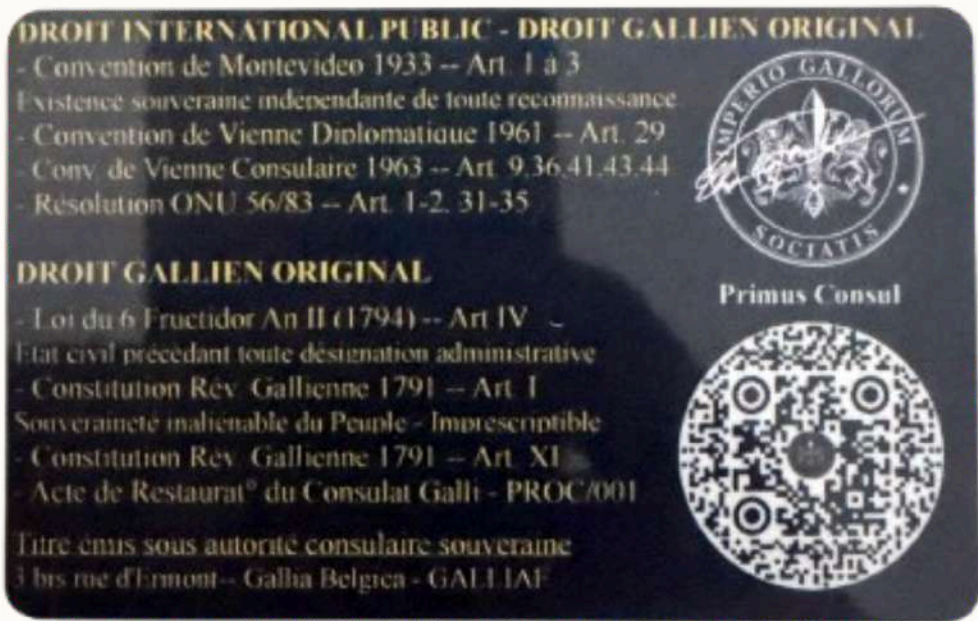
Consultations Numériques Sécurisées

Plébiscites réguliers, conventions citoyennes décisionnelles, assemblées territoriales consultatives

❓ Question aux Peuples Souverains ❏

Souhaitez-vous que Gallia mette en place un système permanent de participation populaire permettant aux Peuples de contrôler, amender et révoquer les institutions et les décisions qui les gouvernent ?

Titulus Civilis — Document Civique de Gallia



Titulus Civilis — Carte Nationale d'État Civil de Gallia · Imperio Gallorum Sociatis · Primum Non Nocere

Qu'est-ce que le Titulus Civilis ?

Le Consulat propose aux Peuples d'examiner la création d'un document civique unique dénommé **TITULUS CIVILIS**.

Il permettrait :

- L'identification civique
- L'exercice des droits civiques
- L'accès aux consultations populaires
- L'accès aux services approuvés par les Peuples

Fonctionnement Proposé

Le Titulus Civilis pourrait notamment intégrer :

- Identification civique sécurisée
- Signature numérique sécurisée
- Participation aux consultations populaires
- Accès aux services publics
- Accès aux outils économiques approuvés

☐ Les caractéristiques définitives demeureront soumises à approbation populaire.

Services Publics de Proximité & Contrôle des Mandats

Maisons Civiques Territoriales

Guichets de proximité, accompagnement humain, médiation administrative, assistance numérique — rapprocher les institutions des citoyens

Contrôle des Mandats

Limitation de durée, renouvellement soumis à consultation, transparence des activités, publication des décisions, mécanismes de révocation

Souhaitez-vous que Gallia établisse un système permanent de participation populaire permettant aux Peuples souverains de proposer, contrôler, modifier, approuver ou abroger les politiques publiques et les institutions ?

Conclusion Générale — Les Douze Grands Chantiers de Gallia

Le Consulat propose. Les Peuples disposent. Les institutions exécutent. La souveraineté demeure. Toujours. Entre les mains des Peuples.

Les Douze Grands Chantiers de Gallia ne constituent ni une doctrine figée, ni un programme définitif. Ils constituent une proposition de travail. Une base de réflexion. Un point de départ.

Car l'Empire n'existe pas pour être servi par les Peuples. **L'Empire existe pour servir les Peuples dont il reçoit temporairement la souveraineté.**



La Question Essentielle — La Souveraineté

Qui décide ?

Depuis les premières communautés humaines jusqu'aux Nations modernes, une même interrogation traverse les siècles.

La souveraineté appartient aux Peuples. Toujours. Partout. En toutes circonstances. Aucune institution. Aucune administration. Aucun gouvernement. Aucune assemblée. Aucune organisation. Ne peut légitimement prétendre la posséder.

Les institutions n'en sont que les dépositaires temporaires. Elles ne tirent leur légitimité que du consentement libre de ceux qu'elles servent.

L'économie

doit servir les Peuples

La monnaie

doit servir les Peuples

L'énergie

doit servir les Peuples

Les infrastructures

doivent servir les Peuples

La connaissance

doit servir les Peuples

Les institutions

doivent servir les Peuples

La Prospérité Véritable — Ce qui Fait la Grandeur d'une Nation

La prospérité véritable ne se mesure pas uniquement à l'accumulation des richesses.

Elle se mesure également :

- ☐ À la qualité de l'instruction et à la transmission des savoirs
- ☐ À la santé des populations et à la vitalité des territoires
- ☐ À la solidité des infrastructures et à la liberté de disposer du fruit de son activité
- ☐ À la capacité de transmettre un héritage enrichi aux générations futures

Une Nation prospère lorsque ses anciens transmettent. Lorsque sa jeunesse apprend. Lorsque ses producteurs créent. Lorsque ses bâtisseurs construisent. Lorsque ses chercheurs découvrent. Lorsque ses institutions servent. Lorsque ses citoyens participent. Lorsque chacun trouve sa place dans l'œuvre commune.



Formule Finale — L'Œuvre d'un Peuple Souverain

Gallia est un outil.

Un cadre. Une organisation mise au service d'un objectif supérieur : permettre aux Peuples de décider eux-mêmes de leur avenir.

Le Consulat propose	Les Peuples disposent	Les Institutions exécutent
-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------

Ainsi s'achève ce Livre Blanc. Mais ainsi commence peut-être une œuvre plus grande encore. Non celle d'un gouvernement. Non celle d'une administration. Non celle d'une génération. Mais celle d'un Peuple qui choisit librement de reprendre part à son destin.

La souveraineté appartient, aujourd'hui comme demain, aux Peuples de Gallia.

Institution Fondamentale — Les Plébiscites Populaires

 INSTITUTION FONDAMENTALE

Le plébiscite constitue l'expression la plus directe de la souveraineté populaire. Il ne remplace ni le débat, ni l'étude, ni l'expertise. Il intervient après eux. Il permet aux Peuples de trancher librement entre plusieurs orientations clairement exposées.

Fin du Choix Unique

Dans de nombreux systèmes politiques contemporains, les citoyens sont fréquemment placés devant un choix limité — accepter ou refuser un projet unique. Cette logique peut conduire à des situations où certaines solutions pertinentes ne sont pas examinées, des compromis demeurent invisibles, des alternatives restent inexplorées.

 Le Consulat propose aux Peuples d'étudier un modèle fondé sur le **pluralisme des solutions**.

Principe des Options Multiples — La Formule de Gallia

Pour chaque sujet soumis à consultation populaire, plusieurs propositions pourront être présentées :

Proposition A Première orientation	Proposition B Deuxième orientation	Proposition C Troisième orientation	Proposition D Issue des contributions populaires
Rejet Aucune des solutions présentées n'est retenue			

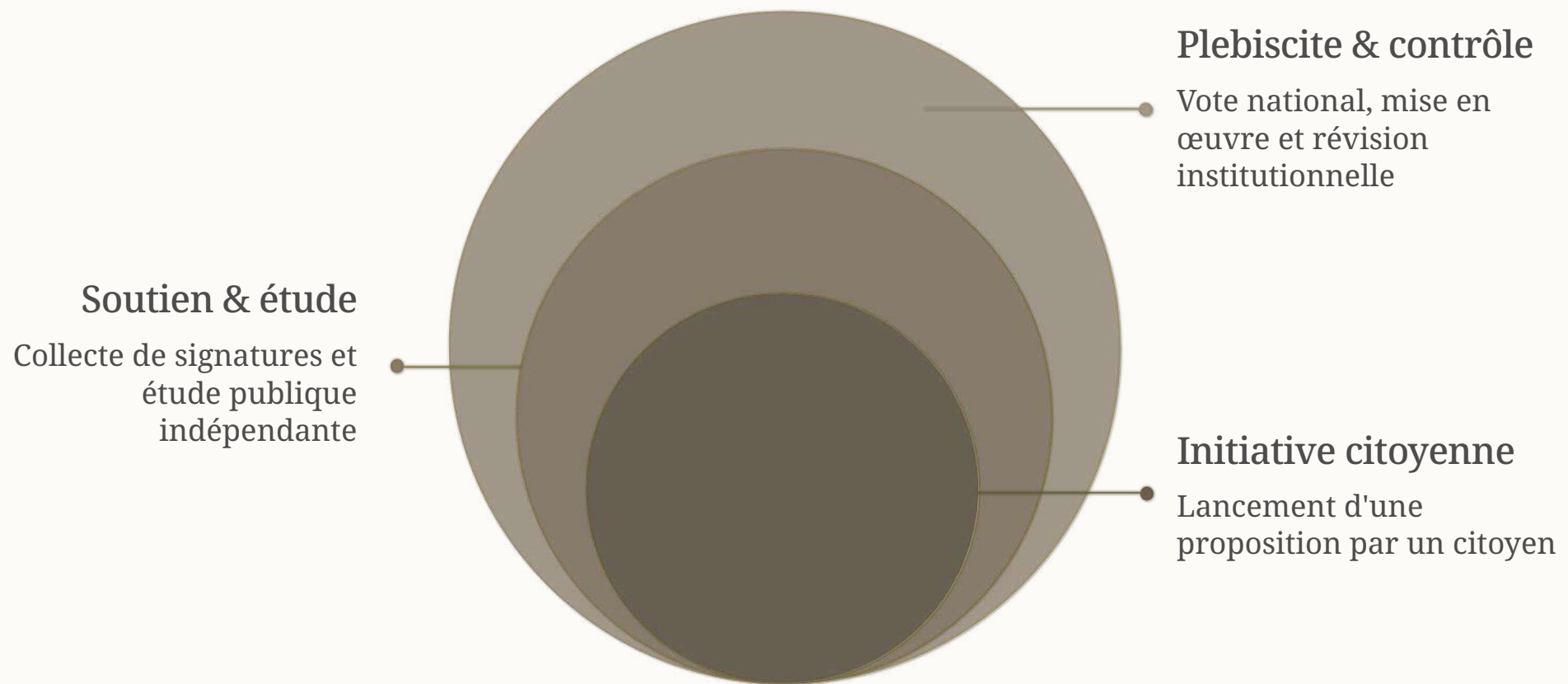
Garanties Fondamentales du Plébiscite

Droit à la Contre-Proposition Les Peuples pourront proposer leurs propres solutions. Lorsque les seuils définis par la Charte seront atteints, une proposition populaire pourra être intégrée au plébiscite au même titre que les propositions institutionnelles.	Information Préalable Obligatoire Aucune consultation ne pourra être organisée sans publication préalable des avantages, contraintes, coûts, bénéfices, impacts prévisibles et alternatives existantes.
Temps de Délibération Avant chaque plébiscite, une période de débat public permettra l'examen contradictoire des propositions, la publication d'études et la formulation d'amendements.	Révision Permanente Aucune décision populaire n'est considérée comme irrévocable. Les générations futures conserveront toujours la faculté d'amender, corriger, remplacer ou abroger les décisions antérieurement adoptées.

Ainsi aucun Peuple n'est enfermé dans une solution unique. Aucune orientation n'est imposée. Aucune décision n'est irrévocable. Les Peuples choisissent. Les institutions exécutent. La souveraineté demeure.

Mécanisme d'Initiative Populaire — De l'Idée au Plébiscite National

Tout citoyen peut avoir une idée. Toute idée peut devenir une proposition. Toute proposition peut devenir un plébiscite.



Ce mécanisme a pour objet de transformer une idée individuelle en décision populaire tout en garantissant l'équité, la transparence, la représentativité et la stabilité institutionnelle.

Les Dix Niveaux — Détail du Mécanisme

01	02
Initiative Citoyenne Un citoyen ou groupe formule une proposition publiée sur la plateforme civique nationale. Aucun vote. Simplement une mise à disposition publique.	Soutien Initial Phase de soutien populaire — les citoyens peuvent soutenir, commenter, proposer des améliorations. Seuil minimal à atteindre (ex. 1% des participants actifs).
03	04
Étude Publique Des groupes indépendants réalisent étude économique, juridique, technique et d'impact. Résultats publiés intégralement.	Amendements Populaires Les citoyens peuvent proposer corrections, améliorations, variantes et alternatives. Plusieurs versions peuvent émerger.
05	06
Convention Populaire Convention temporaire chargée d'examiner les versions, vérifier leur cohérence et rédiger les textes finaux. Aucun pouvoir décisionnel.	Validation d'Accès au Plébiscite La proposition accède au plébiscite lorsqu'elle atteint le seuil supérieur (ex. 5% à 10% selon les règles approuvées).
07	08
Plébiscite National Les Peuples sont appelés à se prononcer. Chaque proposition apparaît distinctement, sans avantage institutionnel.	Approbation Populaire La proposition obtenant le soutien défini est retenue — majorité simple, qualifiée, double majorité ou autre système choisi par les Peuples.
09	10
Exécution Les institutions appliquent. Elles ne modifient pas la décision. Elles ne la réécrivent pas. Elles l'exécutent.	Contrôle & Révision Toute décision demeure révisable. Les Peuples peuvent corriger, modifier, compléter, remplacer ou abroger.



Garantie fondamentale : Les citoyens proposent. Les experts éclairent. Les Peuples décident. Les institutions exécutent. Telle est la mécanique de la souveraineté populaire.

Le Plébiscite à Convergence Majoritaire — Principe Fondamental

Le véritable objectif d'un plébiscite n'est pas seulement de désigner un vainqueur. Son objectif est d'identifier la solution bénéficiant du plus large consentement populaire possible.

Le Consulat considère qu'une décision approuvée par une majorité très étroite peut demeurer fragile. À l'inverse, une décision progressivement construite par convergence populaire bénéficie généralement d'une plus grande stabilité.

Limitation des divisions

Réduction des clivages artificiels et meilleure représentation des préférences réelles

Réduction des votes stratégiques

Chaque citoyen exprime ses véritables préférences sans calcul tactique

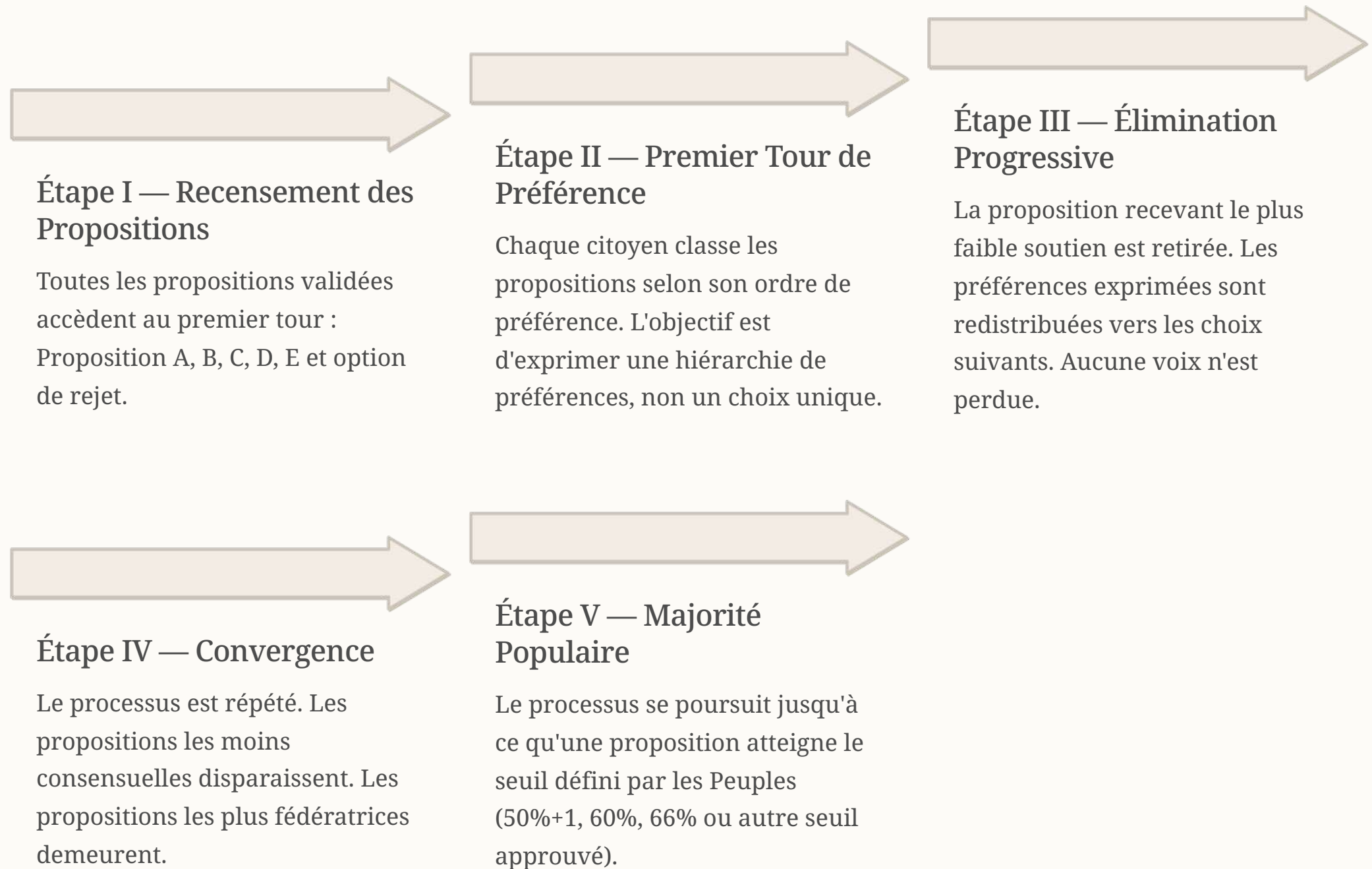
Solutions consensuelles

Émergence naturelle des propositions les plus fédératrices

Légitimité renforcée

Stabilité accrue des décisions fondées sur une majorité réellement consolidée

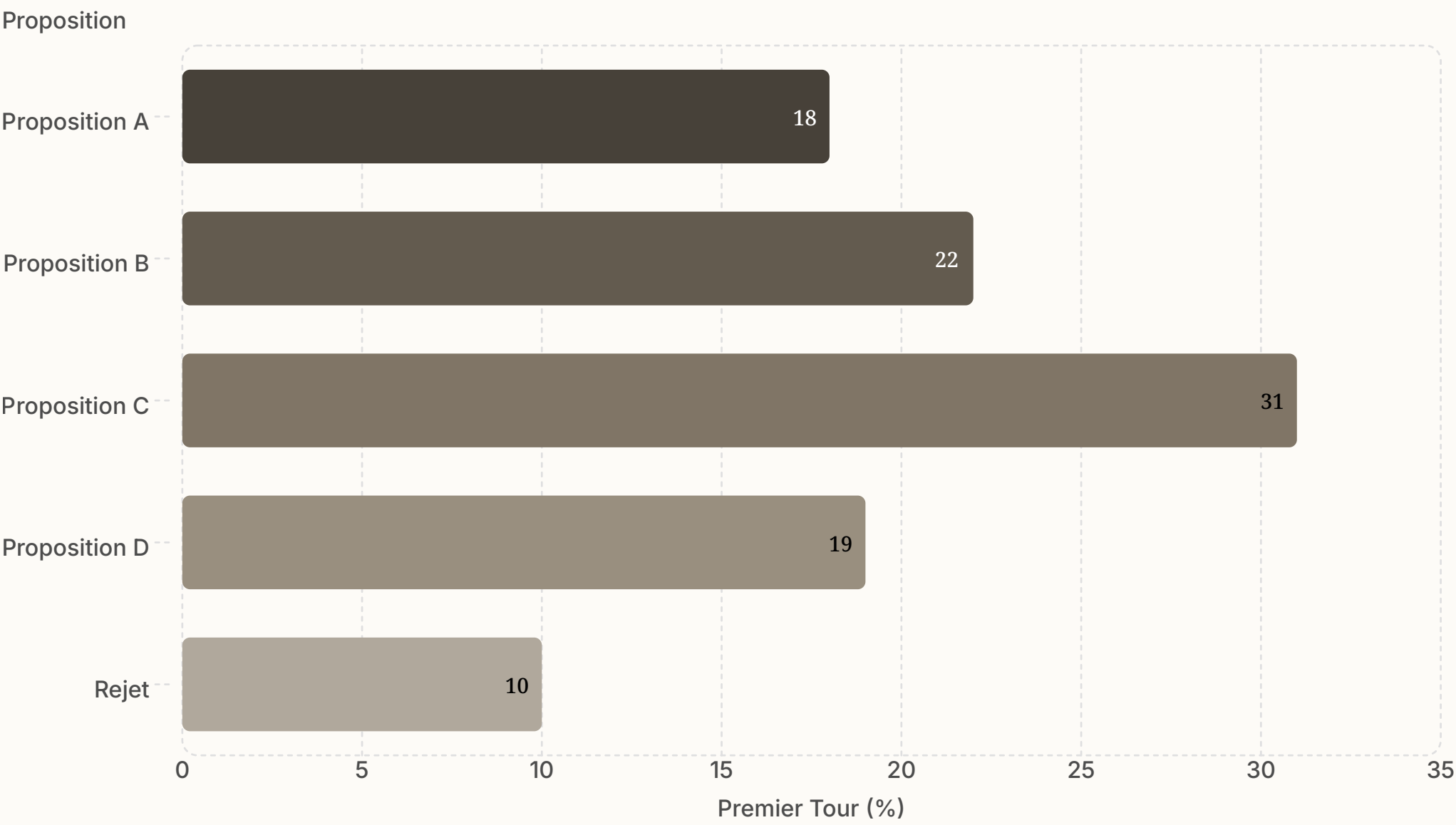
Mécanisme de Convergence — Les Cinq Étapes



i Option de Rejet : Le rejet constitue toujours une option à part entière. Si aucune proposition ne paraît satisfaisante, le sujet retourne en phase d'étude. Les Peuples ne sont jamais contraints de choisir une solution qu'ils ne souhaitent pas.

Exemple Simplifié — Convergence en Action

Question : Quelle gouvernance pour un secteur stratégique ?



Au premier tour, la Proposition C obtient 31% mais aucune majorité n'est atteinte. La Proposition A (18%) est éliminée. Ses voix sont redistribuées. Au deuxième tour : B = 28%, C = 40%, D = 22%, Rejet = 10%. La Proposition D est éliminée. Nouvelle redistribution. Au troisième tour : B = 42%, C = 48%, Rejet = 10%. La décision finale repose ainsi sur une majorité réellement consolidée.

Les institutions ne choisissent pas. Les experts n'imposent pas. Les partis ne décident pas. Les citoyens proposent. Les Peuples arbitrent. La majorité se construit. La décision émerge. Les institutions exécutent.

Clause Finale — La Souveraineté Demeure Vivante

Tant que les Peuples pourront proposer, tant que les Peuples pourront choisir, tant que les Peuples pourront corriger, tant que les Peuples pourront révoquer, la souveraineté demeurera vivante.

Car le véritable pouvoir n'appartient ni aux institutions, ni aux administrations, ni aux gouvernements.

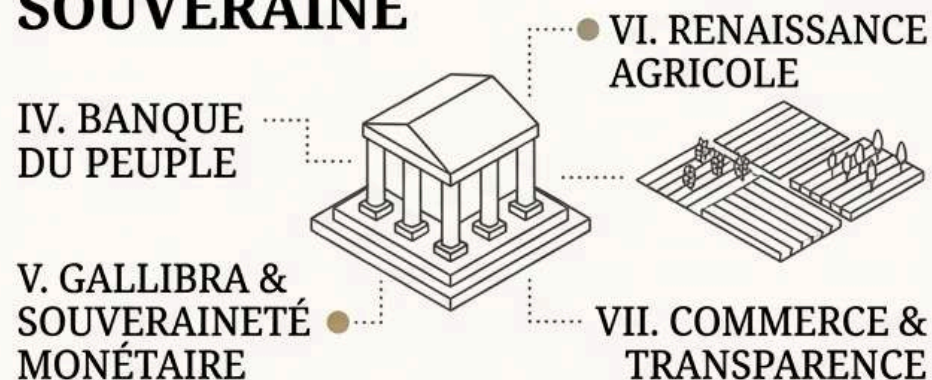
Le véritable pouvoir appartient
aux Peuples souverains qui
décident librement de leur destin.

Synthèse des Douze Chantiers — Vue d'Ensemble

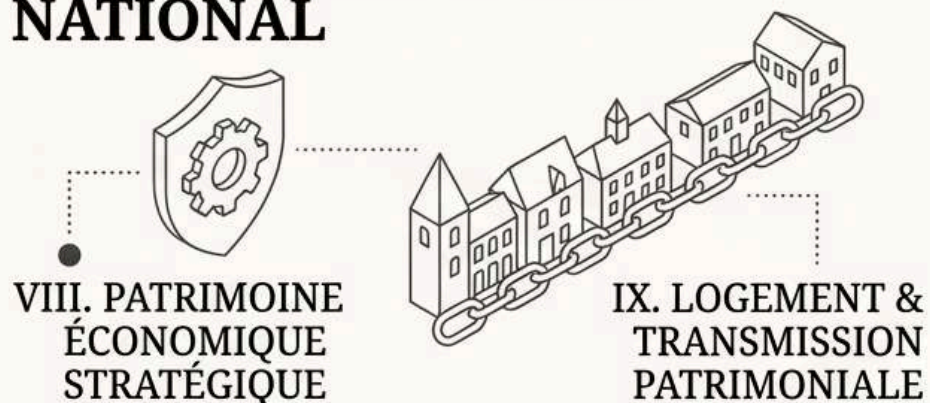
GROUPE 1: BIEN VIVRE



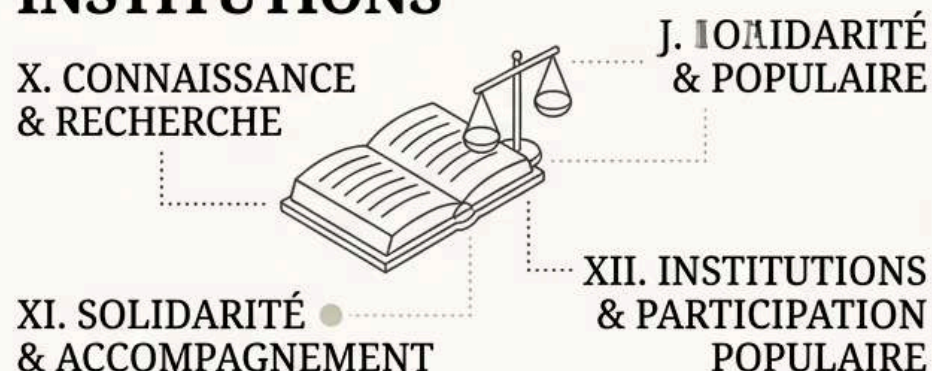
GROUPE 2: ÉCONOMIE SOUVERAINE



GROUPE 3: PATRIMOINE NATIONAL



GROUPE 4: PEUPLE ET INSTITUTIONS



Chacun de ces douze chantiers peut être débattu, amendé, enrichi, corrigé ou rejeté. Car aucune idée ne saurait prévaloir sur la volonté souveraine des Peuples.

Récapitulatif des Questions — Soumises aux Peuples Souverains

01	02
Chantier I — Bien Vivre Programme prioritaire consacré au Bien Vivre et au Pouvoir de Disposition	Chantier II — Santé Système d'Assurance Premier Euro améliorant la couverture santé et réduisant les coûts administratifs
03	04
Chantier III — Revenu Système de Revenu à la Demande avec épargne automatique volontaire	Chantier IV — Banque Création d'une Banque du Peuple constituant l'infrastructure financière centrale de la Nation
05	06
Chantier V — Monnaie Création d'une monnaie complémentaire GalLibra adossée à des réserves réelles et auditables	Chantier VI — Agriculture Politique de Renaissance Agricole et Alimentaire protégeant les terres nourricières
07	08
Chantier VII — Commerce Programme de Commerce, Distribution et Transparence Économique avec Observatoire National	Chantier VIII — Patrimoine Niveau de contrôle populaire sur les infrastructures stratégiques de la Nation
09	10
Chantier IX — Logement Programme global de Logement et de Transmission Patrimoniale	Chantier X — Connaissance Politique de Connaissance, d'Instruction et de Recherche fondée sur le Trivium et le Quadrivium
11	12
Chantier XI — Solidarité Politique de Solidarité, de Handicap et d'Accompagnement renforçant l'autonomie et la dignité	Chantier XII — Institutions Système permanent de participation populaire permettant aux Peuples de contrôler les institutions

Principes Directeurs — Ce que Gallia N'est Pas

CLARIFICATION FONDAMENTALE

Le présent Livre Blanc n'est pas un programme imposé. Il n'est pas une doctrine fermée. Il n'est pas une œuvre achevée. Il n'est pas davantage une promesse électorale.

Ce que Gallia N'est Pas

- Un programme imposé sans débat
- Une doctrine fermée et intangible
- Une œuvre définitivement achevée
- Une promesse électorale sans contrôle
- Un pouvoir indépendant de la volonté populaire
- Un système irrévocable liant les générations futures

Ce que Gallia Est

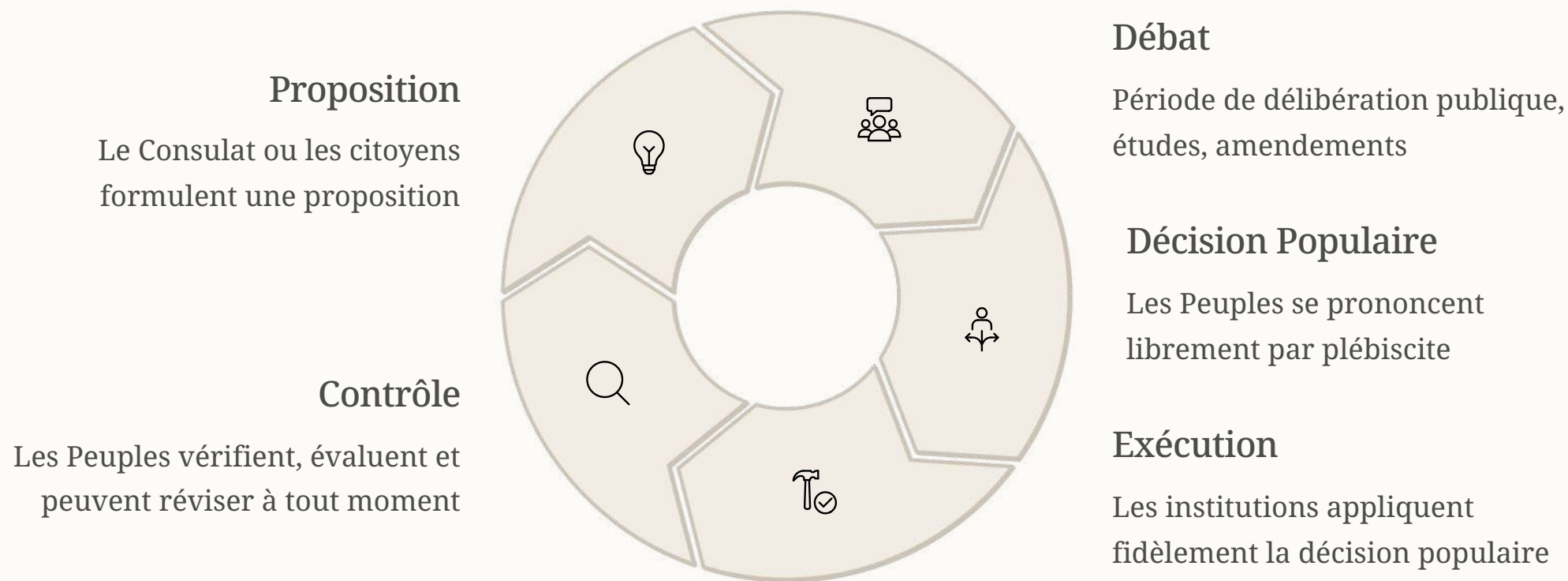
- Une proposition soumise aux Peuples
- Une base de travail amendable
- Un point de départ ouvert
- Une invitation adressée aux Peuples souverains
- Un cadre au service du Bien Commun
- Un outil que les Peuples peuvent modifier à tout moment

i Le Consulat ne revendique aucun pouvoir qui ne lui ait été confié. Il ne revendique aucune souveraineté qui ne lui ait été déléguée. Il ne revendique aucune légitimité indépendante de celle que les Peuples lui accordent.

Contrôle Populaire Permanent — Garantie Absolue

Aucune génération ne doit lier irrévocablement les générations suivantes. La souveraineté ne s'éteint jamais. Elle se transmet.

Les Peuples conserveront en permanence la faculté d'amender, de modifier, de suspendre ou d'abroger les dispositifs précédemment approuvés. Aucune disposition du présent Livre Blanc ne sera considérée comme irrévocable.



✓ **Révision populaire** : Les Peuples pourront décider d'ajouter de nouveaux chantiers, de modifier des chantiers existants, de supprimer des dispositifs devenus inutiles, de créer de nouvelles institutions ou d'en dissoudre.

Héritage et Transmission — Ce que Nous Transmettons

Ce que nous transmettons aujourd'hui deviendra le monde dans lequel vivront demain les Peuples de Gallia.



Prendre soin de la Terre

Préserver les terres nourricières, les semences, les ressources naturelles pour les générations futures



Prendre soin de l'Enfance

Transmettre la connaissance, le respect, la conscience du vivant et la responsabilité civique



Prendre soin des Anciens

Valoriser l'expérience, préserver la mémoire, faciliter la transmission intergénérationnelle



Prendre soin de l'Héritage

Transmettre aux générations futures un patrimoine renforcé — infrastructures, institutions, savoirs, valeurs

Prendre soin de l'enfance. Prendre soin des Pupilles de la Nation. Prendre soin de la Terre. Prendre soin du vivant. Prendre soin de l'héritage reçu. C'est préparer la prospérité des générations futures.

Au Service des Peuples Souverains de Gallia

Ainsi soit préservée la liberté des générations présentes.
Ainsi soit transmis l'héritage des générations passées.
Ainsi soit préparée la prospérité des générations futures.

Au service du Bien Vivre	Au service du Bien Commun	Au service des Peuples souverains de Gallia
--------------------------	---------------------------	---



Le Consulat propose.
Les Peuples disposent.
Les institutions exécutent.